DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

VILLE DE COURCELLES-CHAUSSY
ARRONDISSEMENT DE METZ

Nombre des membres du Conseil municipal élus :
23

Conseillers en fonction :
23
Conseillers présents :
18

Date d'envoi de la convocation :
19 juin 2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 23 juin 2026

Sous la présidence de M. Luc GIAMBERINI, Maire
Secrétaire de séance : M. Bruno FREUDL

Présents :
Mme Laure ARZ ; Mme Christelle BARTHEL ; Mme Audrey BECKER ; M. Guillaume BERNEZ ; Mme Laura BETTENFELD ; M. Eric BITTLER ; M. Eric BOILEAU ; Mme Patricia FAGNONI ; M. Bruno FREUDL ; M. Luc GIAMBERINI ; M. Patrick GRELOT ; Mme Régine GRESSET ; M. Etienne LOGNON ; M. Romain PETIT ; Mme Peggy RASQUIN ; Mme Armelle REISER-LAGRUE ; Mme Cindy STURGES ; M. Benoit ZIMMERMANN

Absents excusés :
M. Cyril NEIS (donne procuration à M. Bruno FREUDL)
Mme Sabine RONGVAUX (donne procuration à Mme Armelle REISER-LAGRUE)
M. Arthur SEVRAIN (donne procuration à M. Luc GIAMBERINI)
M. Patrick SILOV TEPIC (donne procuration à M. Benoit ZIMMERMANN)
Mme Marie WUJEK (donne procuration à M. Etienne LOGNON)

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 057-215701558-20260624-DCM48_2026-DE

DCM N°48-2026 : Communication des décisions prises par le Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-22 et L2122-23 ;

VU la délibération N°16-2026 du Conseil municipal en date du 31 mars 2026, portant délégations au Maire ;

Considérant que les décisions prises par le Maire, dans le cadre de ses délégations, doivent faire l'objet d'une communication au prochain Conseil municipal ;

Entendu l'exposé suivant :

Dans le cadre de ses délégations consenties par le Conseil municipal, le Maire a pris les décisions suivantes :

- Décision N°04-2026, en date du 1er avril 2026, portant sur la conclusion d'une convention de mise à disposition de locaux de la mairie au profit du Syndicat des Initiatives ;
- Décision N°05-2026, en date du 12 mai 2026, portant sur la conclusion d'implantation de radars par l'Etat sur du mobilier urbain appartenant à la Commune ;
- Décision N°06-2026, en date du 1er juin 2026, portant sur la conclusion d'une convention de mise à disposition de données issues de la matrice cadastrale, avec le Département de la Moselle et la Société « MSV Ingénierie » ;
- Décision N°07-2026, en date du 18 juin 2026, portant sur la conclusion d'une convention de mise à disposition temporaire de l'emprise de la nouvelle rue du Breuil, avec la Société LIDL ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la communication des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations consenties par le Conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 057-215701558-20260624-DCM48_2026-DE

Fait et délibéré à COURCELLES-CHAUSSY le jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme et exécutoire,

COURCELLES-CHAUSSY, le 24 juin 2026

Le Maire,

MAIRIE DE COURCELLES-CHAUSSY * MOSELLE *

Luc GIAMBERINI

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage, faire l'objet des recours suivants :

- *Recours administratif gracieux auprès de Monsieur le Maire,*
- *Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de STRASBOURG soit par voie postale à l'adresse suivante : 31 avenue de la Paix 57060 Strasbourg ; soit par voie dématérialisée par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr*